

CAMPAGNE DECLARATION DES REMUNERATIONS GARANTIES



caf.fr

Caf du Puy-de-Dôme

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

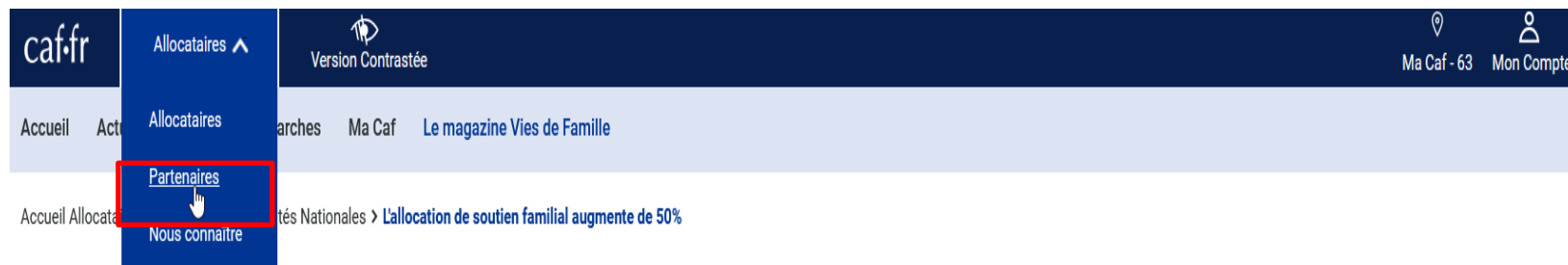
Chaque année, les ESAT déclarent les **rémunérations garanties** (certificat d'emploi) de leurs salariés bénéficiaires d'Allocation aux adultes handicapés (Aah) et signalent les **changements d'activité** qui les concernent.



Afin d'alléger les charges, de fiabiliser les informations sur les changements de taux d'activité (augmentation ou réduction) et améliorer la réactivité de leur prise en compte par les Caf, une **téléprocédure** est mise à disposition des Esat, via le portail partenaires extranet :

- **Volet 1** : annuellement **en décembre** (en lieu et place d'un échange papier), pour les rémunérations garanties (certificat d'emploi),
- **Volet 2** : **toute l'année** en cas de changements dans l'activité professionnelle de leurs salariés.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



VIE PERSONNELLE

L'allocation de soutien familial augmente de 50%

Vous êtes parent isolé ? Vous pouvez bénéficier de l'allocation de soutien familial (Asf) comme près de 800 000 familles en 2022.

L'Asf, qu'est-ce que c'est ?

C'est une aide visant à soutenir financièrement les familles monoparentales ainsi que les personnes s'occupant d'un enfant privé de l'aide de ses deux parents.

Elle peut également être versée lorsqu'une pension alimentaire est :

- en cours de fixation ;
- fixée mais n'est pas payée ou payée partiellement ou irrégulièrement ;
- fixée, payée intégralement mais le montant fixé est inférieur au montant de l'Asf. La différence sera alors versée en complément.

Quelles conditions pour en bénéficier ?

- Vivre seul avec un enfant de moins de 20 ans (à la suite d'une séparation, la non-reconnaissance de son enfant ou le décès d'un des parents).

Dans le cas d'une séparation, la pension alimentaire doit être en cours de fixation ou avoir été fixée par un professionnel de justice ou par la Caf.

- Avoir recueilli un enfant dont l'un ou les deux parents ne participent pas aux frais d'éducation.

À noter :

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Descendre jusqu'au milieu de la page d'accueil Partenaires et cliquer sur « Téléprocédure Esat »

The screenshot shows the 'Partenaires' (Partners) section of the caf.fr website. The header includes the 'caf.fr' logo, a 'Partenaires' dropdown menu, a 'Version Contrastée' link, and user links for 'Ma Caf' and 'Mon Compte Partenaire'. A navigation bar lists various services: Accueil, Accompagnement des allocataires, Petite enfance, Enfance et Jeunesse, Parents et Familles, Vie sociale et associative, and Projets de territoire. Below this, the text 'Accueil Partenaires' is visible.

The main content area is titled 'Vous souhaitez vous connecter à...' (You want to connect to...). It features a grid of eight light blue tiles, each representing a different service or portal:

- Mon Compte Partenaire
- Espace bailleur
- Cafpro
- monenfant.fr
- Partenaire Rsa
- Elan
- Téléprocédure Esat** (highlighted with a red box and a mouse cursor)
- Partenaire Eaje



LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



L'EXTRANET AU SERVICE DES PARTENAIRES



caf.fr

Ce service professionnel **est réservé aux seules personnes habilitées**. Si vous n'êtes pas l'une d'entre elles, l'accès et le maintien dans ce site pourront être poursuivis au titre de la Loi n° 88-19 du 5 Janvier 1988 (dite loi Godfrain), de même que les tentatives pour fausser ou entraver son fonctionnement.

En accédant à ce service, vous vous engagez à limiter l'utilisation des informations auxquelles vous avez accès aux missions et finalités définies dans la convention signée entre la Caf et votre organisme.

Votre hiérarchie vous a communiqué des droits d'accès **qui vous sont personnellement affectés**, et qui ont été notifiés au gestionnaire des habilitations de la Caf. Afin de garantir la confidentialité des données, et d'éviter toute intrusion, **vous ne devez jamais communiquer ni partager votre identifiant et votre mot de passe**. En cas de non-respect, votre responsabilité personnelle pourra être recherchée et la convention dénoncée.

Identifiant

← Adresse mail de l'Esat

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Pourquoi changer son mot de passe ?

Pour des raisons de sécurité, pensez à changer régulièrement votre mot de passe.

☐ Mettre à jour votre mot de passe

Valider

8 caractères alphanumériques (générés automatiquement lors de la création du compte)

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Si l'Esat emploie des allocataires de plusieurs Caf, un écran lui permet de choisir la Caf pour laquelle il veut télédéclarer.

Pour traiter une deuxième Caf, fermer la fenêtre en cours sur la Caf en cours, puis cliquer sur le lien correspondant à cette autre Caf, dans l'écran d'accueil du portail. Si la fenêtre en cours reste ouverte, elle bloque le lancement de la deuxième téléprocédure.



caf.fr



Consultez les services mis à votre disposition. L'accès à un service ouvre une nouvelle fenêtre du navigateur.

 [Esat - Télédéclarer - Caf de Loire-Atlantique](#)

 [Esat - Télédéclarer - Caf de Vendée](#)

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Le lancement de la téléprocédure recherche automatiquement le numéro de Siret de l'Esat. Si le numéro de Siret est trouvé, l'écran « Conditions d'accès » s'affiche.

En décembre, janvier, février

Conditions d'accès
La valeur juridique de cette télédéclaration
Elle est la même qu'une déclaration papier. La saisie est authentifiée avec vos codes d'accès personnels. En remplissant cette déclaration, il n'est pas nécessaire de renseigner et envoyer le formulaire papier.
La télédéclaration vous engage
C'est une déclaration sur l'honneur. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité sociale ; Article 441-1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations
Vos droits d'accès aux données personnelles
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre déclaration.
Ce service se compose de deux volets
- Le premier volet « Certificat d'emploi » vise à recueillir les éléments de rémunérations garanties des personnes, bénéficiaires d'AAH, travaillant dans votre établissement. Ces éléments sont nécessaires au renouvellement des droits des allocataires au 1er janvier de chaque année. Il s'agit de télédéclarer les éléments suivant pour le mois de novembre : - Le montant net de la rémunération garantie, - Le montant net de l'aide au poste, - Le pourcentage de salaire direct. - Le second volet « Changement d'activité » vise à recueillir les évolutions d'activité des personnes, bénéficiaires d'Aah, travaillant dans votre établissement. Il s'agit de télédéclarer : - Les variations du taux d'activité, - Les nouveaux éléments de la rémunération garantie, - Les départs définitifs de l'Esat (radiation des effectifs) ou les signalements des congés parentaux d'éducation (temps plein ou temps partiel) ainsi que les congés de présence parentale.
Remarque : les entrées en Esat doivent être déclarées par courrier à la Caf

Certificat d'emploi

Changement d'activité

Quitter

De mars à novembre

Conditions d'accès
La valeur juridique de cette télédéclaration
Elle est la même qu'une déclaration papier. La saisie est authentifiée avec vos codes d'accès personnels. En remplissant cette déclaration, il n'est pas nécessaire de renseigner et envoyer le formulaire papier.
La télédéclaration vous engage
C'est une déclaration sur l'honneur. La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-13 et L835-5 du Code de la Sécurité sociale ; Article 441-1 du Code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations
Vos droits d'accès aux données personnelles
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce service. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre déclaration.

Continuer

Quitter



LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Si le numéro de Siret n'est pas trouvé, l'Esat saisit son identifiant de communication (transmis par la Caf).

Saisir obligatoirement l'identifiant de communication sur 11 caractères, en complétant éventuellement avec des zéros à gauche (exemple : pour l'identifiant 5189, de rang 1, saisir « 00051890001 »).



caf.fr

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
Identifiant de communication
Votre ESAT n'a pas été trouvé en base à partir du n° de SIRET, veuillez saisir votre identifiant de communication. Votre identifiant de communication est propre à chaque CAF. En conséquence, si vous êtes partenaire de plusieurs CAF, il vous faut renseigner l'identifiant qui vous a été communiqué par la CAF dont relève le travailleur en ESAT.
Identifiant de communication (sur 11 caractères) :

Continuer

Quitter

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Le **volet 1** de la téléprocédure Esat vise à recueillir les éléments de **rémunération garantie**, due au titre du mois de novembre, des personnes bénéficiaires d'Aah :

- **Le montant net de la rémunération garantie,**
- **Le montant de l'aide au poste,**
- Le pourcentage de salaire direct.



Ces éléments permettent d'effectuer le **renouvellement des droits** prenant effet au **1^{er} janvier** de chaque année.

Cette téléprocédure, mise à disposition à **compter du 1^{er} décembre** d'une année, est accessible jusqu'à fin février de l'année suivante et est reconduite chaque année selon la même périodicité.

PAS D'ENVOI DE DECLARATION AU FORMAT « PAPIER »

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



caf.fr

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Votre établissement
CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES
10 R
45000 ORLEANS

Pour indiquer le salarié concerné par la déclaration, vous pouvez :

☐ Le sélectionner dans une liste

☐ Saisir directement son n° allocataire

Saisir le numéro d'allocataire

La Caf concernée				
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS				
Votre établissement				
CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES				
10 R				
45000 ORLEANS				
Nombre total de salariés pour la Caf concernée : 123				
Nombre de déclarations déjà enregistrées au 12/12/2012 : 3				
Liste des salariés				
	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro d'allocataire
	BODMER	LUC	25/03/1953	6300022
	BOYER	OLIVIER	01/01/1964	6300168
	CASTOR	MAGLOIRE	18/08/1978	6300115
	CEARA	ERIC	01/01/1959	6300154
	CEARA	LEA	01/02/1961	6300154
	CESAR	JULES	10/08/1982	6300114
	CHANTOME	CLEMENT	01/12/1987	6300011
	CLEMENTS	JEREMY	01/12/1960	6300010
	COULONS	JEAN	01/12/1960	6300002
	COUPET	GREGORY	01/12/1964	6300006
	DE LA FORET	MARIE	01/01/1980	3030
	DE LA FORET	MARIE	01/01/1980	5104030
	DE LA FORET	PAUL	01/01/1979	3030
	DELLO	RICO	01/01/1962	6300155
	DER	DER	01/01/1960	6300035
	DIDI	DODO	01/01/1960	6300039
	DIDI	POU	01/01/1960	6300039
	DUBOIS	JANE	01/01/1964	6300158
	DUBOIS	STEPHANIE	01/01/1964	6300158
	DURAND	JEAN	01/01/1964	6300163
	DURAND	JEANNE	01/01/1964	6300163

Valider Quitter

Sélectionner dans une liste

Seuls les dossiers « non déclarés » sont sélectionnables.

Des messages d'erreur s'affichent en rouge en bas de l'écran en cas de dossier radié, en cours d'affiliation, non affilié, absence de salarié (conjoint et/ou allocataire) sur le dossier.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Saisir le nombre de mois de perception de la rémunération garantie, pour l'année de référence.

Saisir **deux des trois champs** (rémunération garantie, aide au poste et taux de salaire direct), pour le mois de novembre de l'année de rémunération (année civile en cours).



caf.fr

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	
Votre établissement	
CENTRE D ACCUEUIL DES REFUGIES	
R 45000	
45000 ORLEANS	
L'allocataire	
MME MARIE	
Né(e) le 01/01/1980	
Votre déclaration	
J'atteste que la personne désignée ci-dessus :	
A bénéficié au cours de l'année 2012 de la rémunération garantie nette pendant	10 mois
A reçu pour le mois de novembre 2013	
- une rémunération garantie nette de (*)	777 €
- une aide au poste nette de (*)	555 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de	%
(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis	

Valider Quitter

Ou

Valider Quitter Retourner à la Liste

La validation permet, après la saisie des éléments de rémunération garantie du premier salarié du couple, de saisir les éléments de rémunération garantie du deuxième salarié du couple (sauf pour deux allocataires du même dossier employés dans deux Esat différents).

Des messages d'erreur s'affichent en rouge en bas de l'écran, en cas de zone obligatoire non renseignée, de montants incorrects (format, longueur, nombres).

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



caf.fr

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	
Votre établissement	
CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES	
10 R	
45000 ORLEANS	
L'allocataire	
MME DE LA FORET MARIE	
Né(e) le 01/01/1980	
La saisie de votre déclaration est terminée.	
Cet allocataire a bénéficié au cours de l'année 2011 de la rémunération garantie nette pendant 10 mois	
A reçu pour le mois de novembre 2012	
- une rémunération garantie nette de	777,00 €
- une aide au poste nette de	555,00 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de	0,00 %
Veuillez vérifier les informations saisies : pour corriger une ou plusieurs données, cliquez sur « Modifier ». Si le dossier est complet, cliquez sur « Terminer » pour enregistrer votre télédéclaration. Pour sortir de la télédéclaration sans rien enregistrer, cliquez sur « Quitter ».	

[Modifier](#) [Terminer](#) [Quitter](#)

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	
Votre établissement	
CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES	
10 R	
45000 ORLEANS	
L'allocataire	
MR PAUL	
Né(e) le 01/01/1979	
La saisie de votre déclaration est terminée.	
Cet allocataire a bénéficié au cours de l'année 2011 de la rémunération garantie nette pendant 10 mois	
A reçu pour le mois de novembre 2012	
- une rémunération garantie nette de	777,00 €
- une aide au poste nette de	555,00 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de	0,00 %
L'allocataire	
MME MARIE	
Né(e) le 01/01/1980	
La saisie de votre déclaration est terminée.	
Cet allocataire a bénéficié au cours de l'année 2011 de la rémunération garantie nette pendant 8 mois	
A reçu pour le mois de novembre 2012	
- une rémunération garantie nette de	666,00 €
- une aide au poste nette de	0,00 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de	22,00 %
Veuillez vérifier les informations saisies : pour corriger une ou plusieurs données, cliquez sur « Modifier ». Si le dossier est complet, cliquez sur « Terminer » pour enregistrer votre télédéclaration. Pour sortir de la télédéclaration sans rien enregistrer, cliquez sur « Quitter ».	

[Modifier](#) [Terminer](#) [Quitter](#)

Cliquer sur « Terminer » pour enregistrer définitivement les données saisies.

Il convient d'effectuer la saisie de l'ensemble des informations du dossier dans la même session (couple), car il est impossible de revenir modifier le certificat d'emploi une fois validé.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



caf.fr

La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Votre établissement
CENTRE D'ACCUEIL
10
45000 ORLEANS

Votre déclaration est enregistrée et sera traitée par la Caf dans les meilleurs délais.
Nous vous invitons à enregistrer ou à imprimer le récapitulatif au format PDF des informations enregistrées.
Il constitue votre accusé de réception.
Attention : il y a un document pour chaque personne (si 2 personnes).

Rechercher

Adultes Handicapés - Certificat d'emploi

Déclaration effectuée sur le www.caf.fr le 10/10/2010. Elle est enregistrée sous le numéro de référence : 51040303206010292121

Désormais, pour les modifier ou les compléter, vous devez :
- signaler à votre Caf les changements que vous souhaitez apporter.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
ESat CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
10 R BEL AIR
45000 ORLEANS
Numéro Allocataire : 5104030

NOM
Prénom MARIE
Adresse 5 R
45000 ORLEANS

Je certifie sur l'honneur que la personne désignée ci-dessus :

A bénéficié au cours de l'année 2009 de la rémunération garantie pendant	8 Mois
A reçu pour le mois de novembre 2010 une rémunération garantie de	666 €

Autre Dossier **Quitter** Ou **Autre Dossier** **Quitter** **Retour au Choix**

Un écran s'affiche pour confirmer que la déclaration de l'allocataire a bien été enregistrée et qu'elle peut être enregistrée, au format pdf. Dans le cas d'un couple, le pdf comporte une page par personne.

Cliquer sur « Autre dossier » pour télédéclarer un autre salarié. L'écran de saisie du numéro d'allocataire s'affiche.

Cliquer sur « Retour au choix » pour revenir au choix entre « Certificat d'emploi » et « Changement d'activité ».

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Le **volet 2** de la téléprocédure Esat vise à recueillir les **évolutions d'activité** des personnes bénéficiaires d'Aah :

- Variations du taux d'activité (augmentation ou diminution),
- Nouveaux éléments de rémunération garantie,
- Départs définitifs de l'Esat (radiation des effectifs) ou les signalements des congés parentaux d'éducation (temps plein ou temps partiel) ainsi que les congés de présence parentale.



LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Dans l'écran des conditions d'accès, cliquer sur « Changement d'activité », pour télédéclarer les évolutions d'activité des bénéficiaires d'Aah.

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	
Votre établissement	
CENTRE D ACCUEUIL	
10	
45000 ORLEANS	
Indiquez le n° d'allocataire du travailleur handicapé concerné :	
	5104030
Valider Quitter	

Saisir le numéro d'allocataire

Des messages d'erreur s'affichent en rouge en bas de l'écran en cas de dossier radié, en cours d'affiliation, non affilié, absence de salarié (conjoint et/ou allocataire) sur le dossier.



LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



La Caf concernée		
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS		
Votre établissement		
CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES		
10 RUE DE LA LIBERTE		
45000 ORLEANS		
L'allocataire		
MR PIERRE FABRICE		
Né(e) le 15/10/1987		
La personne désignée ci-dessus :		
A réduit son activité ?	☒ Oui	☐ Non
A augmenté son activité ?	☐ Oui	☒ Non
A quitté votre établissement ?	☐ Oui	☒ Non
L'allocataire		
MME PIERRE LAURENCE		
Né(e) le 15/10/1998		
La personne désignée ci-dessus :		
A réduit son activité ?	☐ Oui	☒ Non
A augmenté son activité ?	☒ Oui	☐ Non
A quitté votre établissement ?	☐ Oui	☒ Non

Une seule situation peut être déclarée par allocataire.

Des messages d'erreur s'affichent si aucun bouton radio « Oui » n'est coché ou si plusieurs boutons « Oui » sont cochés.

Cliquer sur « Valider ». L'écran relatif à la situation sélectionnée (réduction/augmentation d'activité, départ) s'affiche.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



caf.fr

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	
Votre établissement	
CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES	
R 45000 ORLEANS	
L'allocataire	
MME MARIE	
Né(e) le 01/01/1980	
Votre déclaration	
Indiquez en pourcentage d'un équivalent temps plein :	
Le taux d'activité antérieur à la réduction	75 %
Le taux d'activité à compter de la réduction	33 %
La date de cette modification	01/01/2014
Par exemple, vous pouvez indiquer le passage d'un temps complet à un 3/4 temps : - le taux antérieur à la réduction : 100 % - le taux à compter de la réduction : 75 %	
Indiquez pour le mois du changement	
Le montant de la rémunération garantie nette (*)	560 €
Le montant de l'aide au poste nette (*)	225 €
Le salaire direct (en pourcentage du Smic)	%
En cas de mois incomplet, indiquez le montant dû pour un mois complet (déduction faite des cotisations sociales à évaluer par défaut à 18,26 %)	
(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis	
Valider Quitter	

Des messages d'erreur s'affichent en rouge en bas de l'écran en cas d'incohérence de saisie (taux d'activité inférieur à 0 ou supérieur à 100%, trop ou pas assez d'informations : **ne saisir que 2 des 3 derniers champs** listés ci-dessus...)

Cliquer sur « Valider ». L'écran de validation des données s'affiche.

Si un Esat emploie un couple de salariés handicapés, la validation permet, après la saisie du changement de situation du premier salarié, de saisir les éléments de changement de situation du deuxième salarié.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



caf.fr

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	
Votre établissement	
CENTRE D ACCUEIL DES REFUGIES	
R 45000	
45000 ORLEANS	
L'allocataire	
MME MARIE	
Né(e) le 01/01/1980	
Votre déclaration	
Indiquez en pourcentage d'un équivalent temps plein :	
Le taux d'activité antérieur à l'augmentation	50 %
Le taux d'activité à compter de l'augmentation	75 %
La date de cette modification	01/01/2014
Par exemple, vous pouvez indiquer le passage d'un mi-temps à un temps complet :	
- le taux antérieur à l'augmentation : 50 %	
- le taux à compter de l'augmentation : 100 %	
Indiquez pour le mois du changement :	
- une rémunération garantie nette de (*)	682 €
- une aide au poste nette de (*)	€
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de	52,98 %
(*) Ne pas déduire la part imposable de la mutuelle obligatoire des montants saisis	
Valider Quitter	

Des messages d'erreur s'affichent en rouge en bas de l'écran en cas d'incohérence de saisie (taux d'activité inférieur à 0 ou supérieur à 100%, trop ou pas assez d'informations : **ne saisir que 2 des 3 derniers champs** listés ci-dessus ...)

Cliquer sur « Valider ». L'écran de validation des données s'affiche.

Si un Esat emploie un couple de salariés handicapés, la validation permet, après la saisie du changement de situation du premier salarié, de saisir les éléments de changement de situation du deuxième salarié.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	
Votre établissement	
CENTRE D'ACCUEUIL DES REFUGIES	
R BEL AIR	
45000 ORLEANS	
L'allocataire	
MME DE LA FORET MARIE	
Né(e) le 01/01/1980	
Indiquez la date de départ de ce salarié	
Indiquez le motif de départ de ce salarié	☐ Décès ☐ Retraite ☐ Invalidité ☐ Maladie ☐ Chômage ☐ Inactivité ☒ Congé parental d'éducation à temps plein ☐ Congé parental d'éducation à temps partiel ☐ Congé de présence parentale ☐ Autre
Dans ce cas	
indiquez la date prévisionnelle de retour	
Valider Quitter	

Cliquer sur « Valider ». L'écran de validation des données s'affiche.

Des messages d'erreur s'affichent en rouge en bas de l'écran, en l'absence de date saisie ou d'une date au format incorrect (longueur/format). La date de départ doit être inférieure ou égale au mois en cours plus un.

Si un Esat emploie un couple de salariés handicapés, la validation permet, après la saisie du changement de situation du premier salarié, de saisir les éléments de changement de situation du deuxième salarié.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



caf.fr

La Caf concernée	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS	
Votre établissement	
CENTRE D ACCUEUIL DES REFUGIES	
10	
45000 ORLEANS	
La saisie de votre déclaration est terminée.	
L'allocataire	
MR PAUL	
Né(e) le 01/01/1979	
L'allocataire a diminué son activité.	
Le taux d'activité antérieur à la modification	75,00 %
Le taux d'activité à compter de la modification	50,00 %
La date de cette modification	01/01/2012
L'allocataire a reçu pour le mois de la modification	
- une rémunération garantie nette de	560,00 €
- une aide au poste nette de	225,00 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de	0,00 %
L'allocataire	
MME MARIE	
Né(e) le 01/01/1980	
L'allocataire a augmenté son activité.	
Le taux d'activité antérieur à la modification	50,00 %
Le taux d'activité à compter de la modification	75,00 %
La date de cette modification	01/12/2011
L'allocataire a reçu pour le mois de la modification	
- une rémunération garantie nette de	682,00 €
- une aide au poste nette de	0,00 €
- un salaire direct (en pourcentage du Smic) de	52,89 %
Veuillez vérifier les informations saisies :	
Modifier Terminer Quitter	

Cliquer sur « Modifier » pour corriger une ou plusieurs informations liées au changement d'activité précédemment saisies.

Cliquer sur « Terminer » pour enregistrer définitivement les données saisies.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE



La Caf concernée
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Votre établissement
CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
10 [REDACTED]
45000 ORLEANS

Votre déclaration est enregistrée et sera traitée par la Caf dans les meilleurs délais.
Nous vous invitons à enregistrer ou à imprimer le récapitulatif au format PDF des informations enregistrées.
Il constitue votre accusé de réception.
Attention : il y a un document pour chaque personne (si 2 personnes).

Rechercher

Allocations Familiales
Adultes Handicapés - Changement situation

Déclaration effectuée sur le portail extranet <http://services.caf.fr> le 01/01/2011. Elle est enregistrée sous le numéro de référence : 51040303200012001001

Désormais, pour les modifier ou les compléter, vous devez :
- signaler à votre Caf les changements que vous souhaitez apporter.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CNEDI 14 DU DEPARTEMENT DU CALVADOS
ESat CENTRE D'ACCUEIL DES REFUGIES
10 [REDACTED]
45000 ORLEANS
Numéro Allocataire : 5104030

NOM [REDACTED]
Prénoms MARIE
Adresse 5 R AUBER
45000 ORLEANS

Je certifie sur l'honneur, que la personne désignée ci-dessus :

A bénéficié au cours de l'année 2009 de la rémunération forfaitaire pendant 12 Mois

[Autre Dossier](#) [Quitter](#)

Un écran s'affiche pour confirmer que la déclaration de l'allocataire a bien été enregistrée et qu'elle peut être enregistrée, au format pdf. Dans le cas d'un couple, le pdf comporte une page par personne.

Cliquer sur « Autre dossier » pour télédéclarer un autre salarié. L'écran des conditions d'accès s'affiche afin de sélectionner une téléprocédure.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Pour quitter la téléprocédure, cliquer sur le bouton « Quitter ».

Pour un Esat pouvant télédéclarer pour plusieurs Caf, cette action réaffiche l'écran de choix de la Caf dans le portail Extranet.

Pour un Esat ne télédéclarant que pour une seule Caf, cette action affiche le message de confirmation suivant.



Cliquer sur « Oui » pour confirmer la sortie de la téléprocédure. Le navigateur se ferme.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Le temps d'une session, en l'absence d'action utilisateur, est limité à 30 minutes.

Pour prévenir le télédéclarant de la perte imminente de sa session, un message d'alerte s'affiche 5 minutes avant la sortie en time-out :



Attention ! Votre session expire dans 3 minutes 49 secondes.
Cliquez sur "Continuer" pour poursuivre votre saisie.



Cliquer sur le bouton « Continuer » avant la fin de l'alerte pour conserver sa session.

Sinon, la session sera rendue invalide et un nouveau message invite à se reconnecter.

LA CAMPAGNE ET LA TELEPROCEDURE

Cliquer sur le bouton « Quitter » de la fenêtre d'alerte, permettant ainsi de revenir à la page d'accueil du portail Extranet pour se reconnecter.



Aucune action n'a été faite sur cet écran depuis 30 minutes . Votre session a expiré.

[Quitter](#)

Quel que soit le choix de déclaration (certificat d'emploi ou changement d'activité), l'alerte session n'est pas activée sur la page de « Confirmation de l'enregistrement des données ». En effet, la saisie pour un dossier étant alors achevée, et les données enregistrées, la sortie en Time-Out à ce stade est considérée non pénalisante.